



Paris, le 21 juillet 2020

## Réunion bilatérale DSR / UNSA SANEER

-----  
**Le 16 juillet 2020**

### **Présents :**

#### **Pour l'administration :**

#### **DSR :**

- Wassim KAMEL, Sous-directeur ERPC
- Morgan LHOMER, Chef du BRF
- Christophe PIZZI, Chef du BRPCE
- Sania BOUSOUKA, BRPCE
- Richard HUA, Chargé de mission CELCI

#### **Pour le SANEER :**

- Christophe NAUWELAERS, SG
- Olivier MACHELE, SN

Une délégation de l'UNSA-SANEER a été reçue, ce jour, par le Sous-directeur ERPC afin de faire un point de situation des différents dossiers suite à la reprise de l'activité.

[Le SANEER demande au Sous-directeur un bilan depuis la reprise de l'activité examen.](#)

M. KAMEL nous indique qu'un tiers des départements sont en difficulté avec un taux d'activité examen se situant entre 40 % et 55 %. Il nous fait informer qu'au niveau national, ce taux d'activité est de 64 % pour le mois de juin alors qu'en juin 2019, il était de 78 %. Il nous précise que les organismes agréés ont enregistré plus de 350 000 demandes d'examen ETG et que les OA prévoient le même nombre de demandes en juillet.

[Le SANEER indique au Sous-directeur que les IPCSR ne retrouveront pas, en examen pratique, les 350 000 candidats. Nous demandons le taux de réussite à l'ETG.](#)

M. KAMEL précise que celui-ci est de 50 % et que ces candidats se retrouveront dans le circuit « examen pratique » lorsqu'ils auront effectués les 20h minimum, c'est à dire pour le mois de septembre et qu'il y aura un « bouchon » à ce moment là. Le risque de tension et de critique du service public sera très certainement fort.

M. KAMEL nous indique que seulement 20 000 examens supplémentaires seront consommés au 30 septembre, ce qui est pour lui insuffisant. Il nous rappelle qu'une dotation supplémentaire de 70 000 examens a été accordée.

Le SANEER lui indique que les examens supplémentaires se font sur la base du volontariat, de plus ceux-ci n'ont pas bénéficié d'une revalorisation depuis leur création, ni d'une mesure de défiscalisation de la vacation.

Les examens supplémentaires peuvent se faire, soit en semaine sur récupération, soit le samedi ou bien en semaine en fin de journée, comme le souligne M. KAMEL. Il nous indique que les départements de la région Île-de-France ne recourent pas ou peu à ce dispositif.

Pour le SANEER, l'explication viendrait du fait que dans cette région, à partir de 16h30 en semaine, il est quasiment impossible de circuler en raison des ralentissements et des bouchons. De plus, les IPCSR de cette région sont, pour une majorité, jeunes dans la profession et souhaitent retrouver leur famille en province le week-end.

Pour M. KAMEL, il est souhaitable que l'enveloppe totale des examens supplémentaires soit consommée avant la fin de l'année.

Le SANEER demande l'impact du rappel des 10 IPCSR, jeunes retraités, sur la mesure des examens supplémentaires.

Ces IPCSR sont programmés en examens B dans 8 départements jusqu'à fin septembre.

Le SANEER demande un recrutement supplémentaire d'IPCSR, ce qui permettrait de produire plus de places d'examen et proposera d'autres pistes visant à rendre les examens supplémentaire plus attractifs pour les IPCSR.

M. KAMEL précise que notre demande ne peut aboutir, et que suite à la crise sanitaire, l'État doit changer et évoluer.

Le SANEER interroge M. KAMEL quant aux mesures qui ont été mises en place suite à la crise sanitaire, concernant les examens motocyclettes mais aussi celle sur la suspension des vérifications en examen B.

Mme BOUSOUKA nous indique qu'elle a bien eu notre courrier (actualité du 8 juin 2020) et qu'une réponse nous parviendra sous la forme d'une FAQ qui reprendra nos interrogations.

Le SANEER demande la date prévue de mise en place de cette FAQ.

Pour le moment, il y a eu peu de remontés de questions des BER, car il y a eu peu d'examens motocyclettes à cause de la crise sanitaire. Elle nous indique que cette FAQ sera mise à disposition début septembre.

Concernant la manœuvre 4, de l'examen « hors circulation » et notamment la présence du passager, cette mesure transitoire disparaîtra au 31 décembre 2020. Il en est de même pour la durée de l'épreuve HC, celle-ci sera de 10 minutes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour le SANEER, il est impératif d'augmenter la durée de l'examen en circulation moto car c'est l'essence même de la réforme. Il faut rapidement retrouver la durée initiale de 4 unités de 10 minutes.

M. KAMEL nous indique que la neutralisation des vérifications en examen B continue jusqu'à nouvel ordre.

Le SANEER souhaite savoir si une date de retour de l'évaluation des vérifications est prévue comme pour la moto.

Pour M. KAMEL, il n'y a pas le même enjeu entre les examens B et moto. La directive 2006/126/CE sacralise la durée de conduite effective de 25 minutes et les manœuvres. La durée de l'épreuve a été réduite de 3 minutes en neutralisant les vérifications.

Pour le SANEER, il est inadmissible d'offrir « 3 points bonus » aux candidats. Aujourd'hui, un candidat ne connaissant pas les questions de vérifications se verra créditer de 3 points. Alors qu'avant la crise sanitaire, il aurait eu 0.

Pour M. KAMEL, il n'y a pas de points bonus. Les candidats passant l'ETG retrouvent des questions de vérification sous forme de diapositive. De plus, la France a demandé à la Commission européenne de suspendre les vérifications de manière temporaire, ce qui a été accepté.

Le fait qu'un candidat soit prêt ou non, n'est pas du ressort de M. KAMEL, il se doit de fournir des places d'examen. Il nous rappelle que le plus important à ses yeux, ce sont les 70 000 examens supplémentaires qui sont à la disposition des IPCSR volontaires jusqu'au 31/12/2020.

La SANEER interpelle M. KAMEL quant à la suppression d'un poste de DPCSR dans un département d'Île-de-France.

M. KAMEL nous répond que le poste a été transformé en poste d'IPCSR. La décision a été prise par le Directeur de cabinet du Préfet du département. Le Préfet a la responsabilité des effectifs des agents de l'État dans son département.

Pour le SANEER, cette suppression d'un poste de cadre va à l'encontre de la politique mise en place par la DSR d'encadrement des départements à fort effectif d'IPCSR.

Le SANEER demande au BRPCE de lui fournir un point sur le taux d'activité examen au niveau national et d'une région à fort effectif pour fin août..

Nota : la dernière version du protocole sanitaire étant parue le lendemain de cette réunion, les discussions sur celui-ci n'ont pas été transcrites dans ce compte-rendu (voir actualité du 17 juillet 2020).

Rédacteurs :

Christophe NAUWELAERS,  
Olivier MACHELE.



UNSA-SANEER  
Préfecture de l'Essonne  
Boulevard de France  
91000 ÉVRY

